

AUTORISATION DE PARTICIPATION INDIVIDUELLE

(à glisser dans l'enveloppe sur laquelle est mentionnée la catégorie et la fixer au dos du dessin)

RETROUVER LA PRESENTATION ET LES CONSIGNES SUR NOTRE SITE :
www.peep-grenoble.com

Catégorie 1 Petite section-moyenne section

Catégorie 2 Grande section – CP

Catégorie 3 CE1- CE2

Catégorie 4 CM1 CM2

Catégorie 5 Classe spécialisée

Nom de l'Enfant

Prénom Fille garçon

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail (parent)

Ecole de l'enfant Classe

Mon enfant participe dans le cadre scolaire Mon enfant participe seul à la maison

Mon enfant participe dans le cadre du périscolaire

AUTORISATION : Je soussigné(e), Mr, Mme
autorise la Fédération PEEP à reproduire le dessin de mon enfant à titre gratuit et uniquement dans le cadre des activités de la Fédération. La Fédération PEEP s'interdit toute cession commerciale de ce dessin.

J'autorise la PEEP à photographier mon enfant, dans le cadre du GPJD, pour d'éventuelles parutions dans la presse (Dauphiné Libéré, Gazettes...)

Date

Signature

Dessin à envoyer avant le 07 février 2025 à :
Maison de la PEEP - Grand Prix des Jeunes Dessinateurs – 5 chemin du couvent 38100 Grenoble –
Tel. 04 76 87 23 35 – peep38grandsprix@gmail.com

Ce document peut être dupliqué.

24^{ème} édition
2024-2025

Dessine la terre de tes rêves

Credit Photo: freepress et canva - com EC

ÉTAPE 1 CHOISIS TA CATÉGORIE

Catégorie 1 : petite et moyenne section de maternelle
Catégorie 2 : grande section de maternelle, CP
Catégorie 3: CE1, CE2
Catégorie 4 : CM1, CM2
Catégorie 5 : classes spécialisées
Catégorie 6 : un dessin collectif, classes entières (centre de loisirs ou périscolaires)

ÉTAPE 2 : DESSINE

Réalise un dessin en utilisant de la peinture, des crayons de couleur, des pastels ou des feutres (les collages, paillettes, gommettes, les techniques de tampons, de pochoirs ne sont pas admis). Pour les classes, tous les formats seront acceptés.

ÉTAPE 3 : ENVOIE TON DESSIN

Avant le : 7 février 2025.

À l'association locale à l'adresse dans l'encadré ci-dessous. Pour la suite de la sélection, reporte-toi au règlement.

Le Gagnant national de chaque catégorie sera récompensé. Son dessin sera également publié sur le site internet et sur d'autres supports de la PEEP.

Le nom, l'adresse, le n° de téléphone, le mail du participant ainsi que le nom de l'école et la classe devront être inscrits sur le document "autorisation de participation" glissé dans l'enveloppe qui sera collée au dos du dessin. La participation au Grand prix des jeunes Dessinateurs est gratuite. Le règlement complet au Grand Prix est déposé chez Maître Carolle Yana, huissier de justice, 5 cité de Phalsbourg, 75011 Paris. Il peut être obtenu sur simple demande écrite.